Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FONCTION PUBLIQUE

La Délégation du Conseil d'Etat et la FSF parviennent à un accord salarial jusqu'en 2008

A l'issue de neuf journées d'intenses négociations, la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines et la Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois (FSF) sont parvenues à un accord portant sur la politique salariale de l'Etat pour les quatre années à venir. Cet accord confirme la stabilisation de la masse salariale prévue au budget 2005, et se traduit par une économie globale de 156 millions sur quatre ans.

La Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, présidée par Pascal Broulis et composée de Anne-Catherine Lyon et Jean-Claude Mermoud, a mené à chef les négociations avec l'objectif invariable de maîtriser l'évolution de la masse salariale en 2005 et de respecter la planification financière 2006-2008. Soucieuse d'établir un partenariat à long terme avec les représentants du personnel sur des dossiers sensibles, la délégation a fait preuve d'ouverture pour trouver un accord qui maintienne la cohésion sociale et offre de véritables perspectives à la fonction publique.

Le projet de convention salariale qui en résulte porte notamment sur une réduction provisoire de 20% des annuités en 2005, 2006 et 2007, au lieu de leur suppression annoncée pour l'an prochain. La maîtrise de l'évolution de la masse salariale passe également par la planification d'une indexation unique de 0,25% ces trois prochaines années, avant la pleine adaptation des salaires au coût de la vie en 2008. En outre, l'accord prévoit une contribution de crise progressive selon le niveau salarial en 2005, 2006 et 2007, à raison de 2% de la part du revenu brut qui dépasse 60'000 francs.

Par ailleurs, la Délégation du Conseil d'Etat admet que l'entier des futures modifications structurelles de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud servent

uniquement à la pérennisation de cette dernière. S'agissant du projet de classification des fonctions, la délégation s'engage à mettre en place une nouvelle politique salariale qui tiendra compte des fonctions n'ayant pas été réévaluées depuis longtemps. Les représentants du Gouvernement acceptent également la mise sur pied de deux dispositifs: l'un chargé de pallier les éventuelles situations de surcharge de travail et l'autre destiné à la reconversion professionnelle des collaborateurs dont les postes seraient supprimés.

La Délégation du Conseil d'Etat se réjouit du caractère constructif des pourparlers; il estime que la FSF comme lui-même ont fait des concessions qui contribueront de manière décisive à l'assainissement financier du Canton, tout en ménageant une vision d'avenir sereine au sein de la fonction publique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 octobre 2004

DFIN, Frédéric Daler, chef du Service du personnel (021 316 19 02)

contribution_2%_bis
Convention salariale